



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION:

Affaire suivie par : BIRAT Magali

CULTURE PATRIMOINE

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

N°D25DTCP165

OBJET : CONVENTION DE PRÊT DE L'EXPOSITION : « LA LIONNE REVIENT... » LES AMIS DE LA PALÉO – SAUVETERRE MUSÉE DE PRÉHISTOIRE.

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les besoins de Sauveterre Musée de Préhistoire afin d'organiser une exposition temporaire pour diversifier la programmation du musée à l'occasion de la Fête de la Science et promouvoir une découverte paléontologique d'exception à destination des scolaires ;

Considérant la nécessité de formaliser par convention le prêt de l'expositions « La lionne revient... » ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

1°) – De disposer de l'exposition « La lionne revient » en accord avec l'association LES AMIS DE LA PALÉO ;

2°) – De formaliser toutes les modalités pratiques de mise à disposition dans la convention annexée à la présente décision ;

3°) – De signer ou d'autoriser Madame la Vice-présidente en charge de la Culture à signer tout document se rapportant à ce dossier.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme

Fumel, le 23 septembre 2025



**Le Président
Didier CAMINADE**

Certifié exécutoire le : 26 septembre 2025

Reçu en Sous-Préfecture le : 26 septembre 2025

Publié ou Notifié le : 26 septembre 2025

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com